

# LE CERCLE D'OUTRE-MANCHE AU CŒUR DES REFORMES

## 1- « Le divorce économique sans faute »

- **Novembre 2004 - Le Cercle d'outre-Manche** propose « **Le divorce économique sans faute** » : créer une possibilité de rupture de contrat de travail par consentement mutuel entre le salarié et l'employeur afin que le salarié ne perçoive plus le licenciement comme un traumatisme. Ce nouveau contrat ouvrirait aux mêmes droits à indemnité.
  - « *Il est important de pacifier la relation employeur-employé, même au moment du licenciement, afin de fluidifier le marché de l'emploi et faciliter l'embauche, la reconversion, et l'évolution du travailleur. Toute rigidité sociale en la matière est un frein direct à l'emploi et à la richesse* ». (« **Sous-emploi français, plein-emploi britannique : un paradoxe bien peu cordial** », 1<sup>er</sup> rapport du CoM, p.24).
  
- **Octobre 2006 – Laurence Parisot, Présidente du Medef :**
  - « *Aujourd'hui, il est très difficile, voire très douloureux, de se séparer, pour l'employeur et pour l'employé. Ne devrait-on pas inventer un mode de séparation par consentement mutuel comme pour le divorce depuis 1975 ?* » (Entretien avec le journal La Croix, 6 octobre 2006).
  
- **Mars 2007 – Nicolas Sarkozy, Ministre de l'intérieur et candidat à l'élection présidentielle :**
  - « *Je veux protéger en créant une possibilité de rupture du contrat de travail par consentement mutuel entre le salarié et l'employeur qui permette au salarié de toucher des indemnités chômage* » (Discours à Cormeilles, 6 mars 2007).

### **19 juillet 2008 - Décret publié au Journal officiel :**

- Le décret crée la « rupture conventionnelle » du contrat de travail : à mi-chemin entre démission et licenciement, elle ouvre droit aux allocations-chômage. L'accord entre le salarié et l'entreprise devra être homologué par le directeur départemental du travail.
- Au dernier trimestre 2008, plus de 20 000 personnes ont profité de cette rupture à l'amiable, soit 5% des « sorties » de CDI, selon Xavier Bertrand.